

Votre Agent Général d'assurance exclusif
AXA France
M. PHILIPPE CHARPENTIER
323 AV RAVANEL LE ROUGE
74400 CHAMONIX MONT BLANC

 **04 50 53 14 56**
(appel non surtaxé)
LUNDI AU VENDREDI 9H-12H / 13H30-18H
 **04 50 53 28 99**
 **agence.charpentierchamonix@axa.fr**

N° ORIAS **14 006 882**
Site ORIAS **www.orias.fr**



réinventons / notre métier



M. JEANNEL CHARLES
CA 90064
2871 MALCOLM AVE
-- 90064 LOS ANGELES USA

Conditions particulières de votre contrat d'assurance habitation Ma Maison

Vous avez souscrit le contrat d'assurance habitation Ma Maison auprès d'AXA France IARD représentée par votre Agent Général.

Votre contrat se compose :

- des présentes Conditions particulières,
- des Conditions générales dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire,
- du questionnaire de déclaration du risque préalable à la souscription.

Il est renouvelable par tacite reconduction.

Votre contrat prend effet le 15 février 2019 à 00h00.

Le foyer assuré

JEANNEL – CHARLES, né le : 12/05/1945
Composition du foyer : 2 adultes – 0 enfant

Le risque

4 VILLA EUGENE MANUEL
75116 PARIS
Type de bien : Appartement
Nombre de pièces : 3 pièces
Statut de l'assuré : Propriétaire occupant
Destination de la résidence : Résidence principale
Surface des dépendances assurées : 9 m²
Capital mobilier dans l'habitation : 30 000 €
Capital Objet de valeur : 0 €
Capital mobilier dans les dépendances : 5 000 €

Votre contrat

Habitation
Affaire nouvelle
Date d'émission : **08/02/2019**
Echéance principale : 01/02

Vos références

Contrat
20310238204
Référence client
3683352604

Votre espace client

Identifiez-vous sur axa.fr pour
découvrir vos services en ligne :
Gestion des comptes et contrats
AXA, déclaration d'un sinistre, d'un
vol et suivi du traitement de vos
dossiers, paiement de vos
cotisations...

Vos numéros utiles

Si besoin d'assistance
01 55 92 26 92
N'engagez aucune dépense avant
de les avoir contactés.

Vos références

Contrat
20310238204
 Client
3683352604
 Date d'effet
15 février 2019 00h00

Vos garanties en synthèse

Vos garanties	Plafonds de vos garanties	Franchises
Vos Garanties essentielles		
Incendie	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 60 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 €	167 €
Dégâts des eaux et gel	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 30 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 € Recherche de fuite : 491 €	167 €
Evènements climatiques	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 60 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 €	380 € *
Catastrophes naturelles	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 60 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 €	Légale hors sécheresse : 380 € * Légale sécheresse : 1 520 € *
Catastrophes technologiques	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 30 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 €	aucune
Attentats et actes de terrorisme	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliier dans l'habitation : 30 000 € Mobiliier dans les dépendances : 5 000 €	167 €
Frais supplémentaires	Frais consécutifs : 15% de l'indemnité Autres frais : voir Conditions générales	aucune
Responsabilité Civile et Défense	Plafond global : 20 millions d'euros * 5 millions d'euros * pour les dommages matériels dont 292 440 € pour le préjudice écologique et les frais de prévention y afférent 294 540 € pour les dommages immatériels consécutifs 2 920 200 € Responsabilité locataire séjour voyage de moins de 3 mois maximum 539 990 € Responsabilité locataire fête familiale de 3 jours maximum 433 320 € pour les préjudices corporels subis par un assuré et causés par un autre assuré	167 €
Recours	Plafond global : 29 454 € Voir Conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	Seuil d'intervention : 490 €

Vos références

Contrat
20310238204
Client
3683352604
Date d'effet
15 février 2019 00h00

Protection juridique initiale habitation	Plafond global : 20 306 € Voir conditions générales pour le détail des montants de prise en charge	Seuil d'intervention judiciaire : 456 €
--	---	---

Assistance	Voir Conditions générales	Voir Conditions générales
------------	---------------------------	---------------------------

Vos Options

Vol et vandalisme au domicile	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliers dans l'habitation: 30 000 € Objets de valeur dans l'habitation : 0 € Mobiliers dans les dépendances : 5 000 € Remplacement des serrures en cas de vol des clés dans l'habitation : 500 €	167 €
-------------------------------	--	-------

Bris des vitres	Bâtiments voir Conditions générales Mobiliers dans l'habitation : 30 000 € Mobiliers dans les dépendances : 5 000 €	167 €
-----------------	---	-------

Capital sécurité	30 000 € Ce montant a déjà été intégré au plafond des garanties auxquelles il se rapporte dans ce tableau	Sans objet
------------------	--	------------

Dommages aux appareils électriques	Plafond global : 17 672 € Pertes de denrées : 1 000 € * Frais de main d'œuvre : 982 €	167 €
------------------------------------	---	-------

Valeur de remplacement	10 ans	Aucune
------------------------	--------	--------

Les montants présentés dans ce tableau varient en fonction de l'indice FFB qui est de 981.8. Certains ne sont pas variables et sont marqués d'un astérisque (*)

Vos services

Vos services de Protection juridique

Nous vous fournissons les prestations d'information juridique par téléphone portant sur le droit français et de résolution des litiges dans les domaines suivants :

- **Travaux immobiliers réalisés ou devant être réalisés au sein des bâtiments assurés**

La prestation de résolution des litiges vous est acquise pour les litiges vous opposant à un professionnel avec lequel vous avez contracté pour effectuer des travaux immobiliers **d'un montant maximum de 5 000 € HT (main d'œuvre et matériaux compris)** au sein des bâtiments assurés.

- **Suppression de la cause d'un dégât des eaux**

Vos références

Contrat
20310238204
Client
3683352604
Date d'effet
15 février 2019 00h00

La prestation de résolution des litiges vous est acquise pour les litiges vous opposant à un voisin, au syndic ou au syndicat des copropriétaires et tendant à faire supprimer la cause d'un dégât des eaux.

Vous êtes garanti dans les domaines énumérés ci-dessus et selon les modalités d'intervention, les conditions d'application de la garantie, la territorialité et **dans la limite des exclusions et montants maximaux de prise en charge définis aux Conditions générales de votre contrat, mentionnés dans la partie relative à la garantie de Protection juridique.**

Pour accéder à vos garanties de protection juridique, **contactez JURIDICA du lundi au vendredi de 9 h 30 à 19 h 30, sauf jours fériés au 01 30 09 97 77.**

Vos options

Retrouvez le détail de vos garanties dans les conditions générales.

La protection de votre habitation

Vous avez déclaré que votre logement comporte les moyens de protection suivants :

- Les portes d'accès comportent au moins une serrure.

Vous avez déclaré que les dépendances de votre logement comportent les moyens de protection suivants :

- Les portes d'accès comportent au moins une serrure.

Ces équipements de protection répondent à nos exigences de protection pour vous garantir totalement contre le vol.

Dématérialisation

Vous avez choisi la relation dématérialisée avec AXA. A ce titre, vous bénéficiez du tarif privilégié avantage vert.

Votre cotisation

Votre cotisation annuelle s'élève à 310,32 € TTC dont 0,60 € pour la Protection Juridique, 13,32 € pour la Défense et Recours, 29,26 € pour les Catastrophes Naturelles
Le montant total des taxes s'élève à 34,03 € dont 5,90 € de taxe attentats.

Votre cotisation pour la période du 15/02/2019 au 01/02/2020 s'élève à 298,44 € TTC dont 12,81 € pour la Défense et Recours, 28,13 € pour les Catastrophes Naturelles.

Vos références

Contrat
20310238204
Client
3683352604
Date d'effet
15 février 2019 00h00

Le montant total des taxes s'élève à 47,31 € dont 2,56 € de taxe attentats.

Le paiement des cotisations

Vous avez opté pour le fractionnement annuel et le prélèvement automatique. Le prélèvement de votre première cotisation interviendra à compter du 20/02/2019. sur votre compte bancaire ou postal numéro : 00050325324.

Conclusion et signature de votre contrat

- **Je reconnais que les présentes Conditions particulières ont été établies conformément aux réponses que j'ai données aux questions posées dans le questionnaire de déclaration du risque par l'assureur préalablement à la prise d'effet du contrat.**
- Je reconnais :
 - avoir été informé(e) par l'assureur en sa qualité de responsable de traitement que les réponses aux questions qui me sont posées sont obligatoires pour l'établissement des Conditions particulières, ainsi que des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration, prévues aux Articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des assurances ;
 - avoir été informé(e) et avoir pris connaissance, préalablement à la souscription de mon contrat d'assurance, des informations concernant le tarif et les conditions de garantie par la remise des Conditions générales du présent contrat.
- En cas de souscription par voie de démarchage, je reconnais :
 - Avoir reçu un exemplaire des Conditions générales de mon contrat d'assurance et également avoir pris connaissance de la totalité des informations mentionnées à l'article L112-2-1 du Code des assurances, préalablement à la souscription de mon contrat d'assurance ;
 - Avoir été informé(e) des conditions dans lesquelles je peux exercer mon droit de renonciation en cas de fourniture à distance d'opérations d'assurance (article L112-2-1 du Code des assurances) ou de démarchage (article L112-9 du Code des assurances) ;
 - Avoir noté que conformément aux articles L112-2-1 et L112-9 du Code des Assurances, un modèle de lettre de renonciation est inséré dans les Conditions générales qui m'ont été remises ;
 - Avoir été informé(e) que le contrat d'assurance ne peut recevoir, sans mon accord un commencement d'exécution avant l'arrivée du terme du délai de renonciation de quatorze (14) jours. A cet égard, je reconnais, pour le cas où la date d'effet des garanties mentionnée en tête des Conditions particulières serait antérieure à la date d'expiration dudit délai de renonciation, l'avoir expressément demandé.
- **Durée du contrat : Le contrat est souscrit jusqu'à la date de la première échéance principale et est, dès lors, résiliable tous les ans avec préavis de 2 mois.**
- Ces Conditions particulières, jointes aux Conditions générales habitation modèle 970464 D et Assistance aux personnes modèle 190200 constituent mon contrat d'assurance. Ces Conditions générales m'ont été remises sur le support durable de mon choix, y compris par envoi d'un document électronique à mon adresse e-mail.

Vos références

Contrat

20310238204

Client

3683352604

Date d'effet

15 février 2019 00h00

Fait à CHAMONIX MONT BLANC, le 08/02/2019 à 11:58

Le souscripteur

Pour l'assureur, par délégation
Votre Agent Général AXA France

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. Nanterre. TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 · **AXA Assurances IARD Mutuelle.** Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers. Siren 775 699 309 - TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309. Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex · **Juridica. S.A.** au capital de 14 627 854,68 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles. Siège social : 1, place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi - **Entreprises régies par le Code des Assurances.**